La protection fonctionnelle des agents publics

La protection fonctionnelle est la protection due par la collectivité publique à ses agents à raison de leurs fonctions.

En tant qu'agent public, si vous êtes victime d'une agression ou que votre responsabilité civile ou pénale est mise en cause, en lien ou compte tenu de vos fonctions ou de votre qualité d'agent public, la collectivité publique doit vous protéger. C'est ce qui s'appelle la protection fonctionnelle.

Elle est justifiée par la nature particulière des missions confiées aux agents publics, qui les exposent parfois à des relations conflictuelles avec les usagers du service public ou avec les autres agents publics, pouvant déboucher sur des menaces ou des attaques ou bien encore sur la mise en cause de leur responsabilité civile ou pénale.

Elle permet donc d'assurer le bon fonctionnement et la continuité du service, et par conséquent le respect de l'intérêt général. Or, l'étendue de cette protection et le champ de ses bénéficiaires sont souvent méconnus.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a donc élaboré une **plaquette – foire aux**

questions (FAQ) proposant une **présentation synthétique des principaux enjeux de la protection fonctionnelle**, conçue comme un outil pratique à destination de l'ensemble des agents publics et de leurs proches.

D'un point de vue pratique, suite à une agression, un agent peut :

- Déposer une plainte
- Demander par écrit une protection fonctionnelle à son employeur qui pourra l'accorder ou la rejeter
- Saisir son service de la médecine du travail pour effectuer un signalement ou tout autre moyen de signalement prévu par son employeur
- Se référer à la note de service SG/SRH/SDPPRS/2021-85 du 3 février 2021 afin de bénéficier d'une prestation de soutien psychologique.

Pour en savoir plus :

- Quelle conduite tenir en cas d'agression : consulter la page https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/conduite-a-tenir-en-cas-d-agression-et-de-risques-psycho-sociaux-a16500.html
- Lire la note de la direction des affaires juridiques du MASA : 2022 protection fonctionnelle masa (format pdf –

494 ko – 22/09/2022)

- Lire le guide de la DGAFP (2024) : La protection fonctionnelle des agents publics : https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Publications/Publications%20DGAFP/2024/protection-fonctionnelle-agents.pdf

– – – – – – – –

Source : CFDT-UFETAM – D'après l'article initialement publié par fonction-publique.gouv.fr

---

Calendrier des payes et des pensions 2024

Calendrier prévisionnel 2024 des dates de paiement des payes et des pensions des fonctionnaires et retraités de l'État.

Le versement effectif peut varier d'une journée selon les établissements bancaires.

Télécharger le calendrier

La retraite progressive étendue aux fonctionnaires !

À compter du 1er septembre 2023 et en application de la réforme des retraites du 16 mars 2023, les fonctionnaires titulaires pourront bénéficier de la retraite progressive dans les mêmes conditions que les salariés du privé et les contractuels de la fonction publique également bénéficiaires avant la réforme.

---

64 ans c'est toujours non !!!

Réforme de retraites, 64 ans c'est toujours non; mobilisation le 31 janvier prochain

Calendrier des payes et pensions 2023

Report des congés 2022 et alimentation du CET

La note de service SG/SRH/SDCAR/2022-918 du 15 décembre 2022 précise le mode opératoire pour le report des congés 2022 et l'abondement du compte épargne temps (CET).

Note de service « contrat fin

de carrière pour les IAE » (au titre de l'année 2023)

La note de service relative au contrat de fin de carrière pour les IAE précise les conditions d'accès et la procédure pour mobiliser ce dispositif, qui permet à l'agent de bénéficier d'un ou deux avancements d'échelon assortis d'une date de départ à la retraite.

CTM (10 mai 2022) : élections professionnelles, influenza, gestion RH, égalité, protection fonctionnelle…

Compte-rendu du comité technique ministériel, réuni le 10 mai 2022.

CHSCT d'administration centrale (10 mars 2022)

Compte rendu du CHSCT d'administration centrale, réuni le 10 mars 2022.

CHSCT d'administration centrale (19 octobre 2021)

Compte rendu du CHSCT d'administration centrale, réuni le 19 octobre 2021.

CTM (20 octobre 2021) : la DPMA passe au ministère de la Mer

Compte rendu du CTM du 20 octobre 2021.

Complémentaire santé, mutuelle : les agents du secteur public vont enfin pouvoir bénéficier d'une véritable participation de leur employeur

À compter du 1er janvier 2022, les agents publics pourront être remboursés d'une partie de leurs cotisations de « mutuelle ». *[Mis à jour le 22 octobre et le 4 novembre 2021.]*

Fiche pratique : congés pour raison de santé, temps partiel thérapeutique

Dans la collection *Les Fiches pratiques du SPAgri*, tout sur les congés pour raison de santé et le temps partiel thérapeutique.

Réunion de rentrée avec le ministre (31 août 2021)

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a rencontré les organisations syndicales pour évoquer avec elles les sujets d'actualité de la rentrée.

GIPA 2021 : le calculateur de la CFDT

Un calculateur en libre accès pour déterminer vos droits à GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) pour 2021.

Mentor, plateforme interministérielle de formation en ligne

Depuis le 31 mai 2021, les agents du ministère de l'Agriculture sous statut fonction publique d'État peuvent bénéficier d'une offre interministérielle de formation en ligne.

Mon Self Mobile : vos données RH partiellement accessibles

L'espace personnel *Mon Self Mobile* permet aux agents gérés par le MAA d'accéder à une partie des données « ressources humaines » qui les concernent et de s'inscrire à des formations.
[Article mis à jour le 9 juillet 2021 et le 23 décembre 2021.]

Baromètre social : une tendance inquiétante (CT-AC, 15 avril 2021)

Compte rendu du comité technique d'administration centrale du 15 avril 2021 : baromètre social, PMAE, effectifs, travaux…

Des SGCD à la peine… et déjà une nouvelle réforme des RH en vue (CTM, 24-25 mars 2021)

Compte rendu du CTM des 24 et 25 mars 2021.

CHSCT des DDI (22 janvier 2021)

Compte rendu de la réunion du CHSCT des DDI du 22 janvier 2021.

Comité technique d'administration centrale (11 janvier 2021)

L'ordre du jour de ce CT-AC était essentiellement consacré au plan de continuité d'activité (PCA) du MAA.

CHSCT des DDI : réunion informelle spéciale Covid-19 (16 décembre 2020)

Compte rendu de la réunion informelle spéciale Covid-19 du CHSCT des DDI.

Fiche pratique : le compte épargne-temps

Dans la collection *Les Fiches pratiques du SPAgri*, tout sur le compte épargne-temps.

CHSCT des DDI : réunion informelle spéciale Covid-19 (19 novembre 2020)

Compte rendu de la réunion informelle spéciale Covid-19 du CHSCT des DDI.

Réunion informelle CTM-CHSCTM spéciale Covid-19 (18 novembre 2020)

Les réunions « Covid-19 » informelles ont pour but de fluidifier les échanges, de répondre aux préoccupations des agents et de gérer au mieux la période de crise sanitaire.

CTM du 5 novembre 2020

Compte rendu du CTM du 5 novembre 2020.

CHSCT des DDI (5 novembre

2020)

Ce premier CHSCT après le rattachement des DDI au ministère de l'Intérieur a principalement porté sur des points en lien avec la crise sanitaire.

GIPA 2020 : le calculateur de la CFDT

Un calculateur en libre accès pour déterminer vos droits à GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) pour 2020.
[Article mis à jour le 28 octobre 2020 et le 2 novembre 2020.]

Comité technique

d'administration centrale (13 octobre 2020)

Ce CT-AC a essentiellement porté sur l'organisation du travail en période d'épidémie de Covid-19.

1er octobre, 1er CT DDI de l'ère ministère de l'Intérieur

Compte rendu du comité technique central des DDI, désormais sous la houlette du ministère de l'Intérieur, réuni le 1er octobre 2020.